



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° TUEC - 3 -  
SÉANCE N° 523 DU 26 SEPTEMBRE 2023

### **CESSION D'UN TERRAIN SITUÉ QUARTIER FERRIÉ, PARTIE DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION DB NUMÉRO 142, À L'ASSOCIATION ADAPEI 53**

À la date mentionnée ci-dessus, le Conseil municipal, légalement convoqué le 19 septembre 2023, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures zéro minute, dans la salle de l'Hôtel de Ville de Laval, sous la Présidence de Monsieur Florian Bercault, maire.

#### **Étaient présents**

Florian Bercault, maire, Bruno Bertier, Isabelle Eymon, Georges Poirier, Marjorie François, Patrice Morin, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Camille Pétron, Antoine Caplan, Christine Droguet, Geoffrey Begon, Céline Loiseau, adjoints, Béatrice Ferron, Michel Neveu, Marie Boisgontier, Solange Bruneau, Éric Paris, Georges Hoyaux, Catherine Roy, Jonathan Guilemin (à partir de 19 h 09), Guillaume Agostino, Kamel Ogbi, Paul Le Gal-Huaumé, James Charbonnier, Chantal Grandière, Pierrick Guesné (jusqu'à 20 h 34), Samia Soultani, Vincent d'Agostino et Lucile Perin, conseillers municipaux.

#### **Étaient représentés**

Bruno Flécharde a donné pouvoir à Marie Boisgontier, Geneviève Pham-Sigmann a donné pouvoir à Isabelle Eymon, Laurent Paviot a donné pouvoir à Bruno Bertier, Nadège Davoust a donné pouvoir à Geoffrey Begon, Caroline Garnier a donné pouvoir à Georges Poirier, Sébastien Buron a donné pouvoir à Christine Droguet, Jonathan Guilemin a donné pouvoir à Kamel Ogbi (jusqu'à 19 h 09), Rihaoui Chanfi a donné pouvoir à Guillaume Agostino, Ludivine Leduc a donné pouvoir à Marie-Laure Le Mée Clavreul, Noémie Coquereau a donné pouvoir à Patrice Morin, Lucie Chauvelier a donné pouvoir à Céline Loiseau, Didier Pillon a donné pouvoir à Chantal Grandière, Marie-Cécile Clavreul a donné pouvoir à Samia Soultani, Pierrick Guesné a donné pouvoir à Vincent d'Agostino (à partir de 20 h 34) et Henri Renié a donné pouvoir à Lucile Perin.

#### **Était absente**

Gwendoline Galou, conseillère municipale.

Georges Poirier et Lucile Perin sont désignés secrétaires.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 28 septembre 2023

CONSEIL MUNICIPAL DE LAVAL DU 26 SEPTEMBRE 2023

CESSION D'UN TERRAIN SITUÉ QUARTIER FERRIÉ, PARTIE DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION DB NUMÉRO 142, À L'ASSOCIATION ADAPEI 53

Rapporteur : Michel Neveu

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1311-9, L1311-11 et L1311-12, L2121-29 et L2241-1,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L3211-14,

Considérant que la ville de Laval est propriétaire d'un terrain cadastré section DB numéro 142, situé hors des limites de la ZAC Ferrié,

Que l'association ADAPEI 53 s'est portée acquéreur de ce terrain d'une surface de 6 500 m<sup>2</sup> en vue de construire un pôle autisme,

Vu l'avis du service des domaines en date du 18 avril 2023,

Considérant que la ville de Laval souhaite soutenir ce projet d'inclusion d'intérêt général et permettre aux résidents et personnels de l'ADAPEI 53 de disposer de conditions d'accueil optimales,

Sur proposition de la commission transition urbaine, écologique et commerciale,

DÉLIBÈRE

Article 1er

La cession à l'association ADAPEI 53 ou à toute entité qui s'y substituerait, d'un terrain situé quartier Ferrié à Laval, correspondant à une partie de la parcelle cadastrée section DB numéro 142, d'une surface de 6 500 m<sup>2</sup> environ, est approuvée.

Article 2

La cession s'effectuera au prix de six cent mille euros (600 000 €).

L'acte notarié sera reçu par l'étude Duval-Cordé-Brière-Mouchel, notaires associés à Laval.

Les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur.

Article 3

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 4

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le maire

Signé : Florian Bercault